

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_40-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_40
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Décision modificative N°1**

Par la suite d'une convocation en date du 29 mai 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 07 juin 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Philippe CHABRAND (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, pouvoir à Alain BLANC (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée, représentée par Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN , Adjoint au Maire, suppléant, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

Considérant :

- La nécessité de poser une nouvelle barrière limitant l'entrée de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso aux véhicules, l'ancienne ayant été balayée par les avalanches,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_40-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_40
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Décision modificative N°1**

- La prévision au budget de crédits de fonctionnement pour l'achat du matériel et la pose de la barrière par les agents en régie,

- Le devis de l'artisan ayant été retenu après consultation prévoyant la fabrication et la pose de la barrière,

- Le besoin induit par ce changement de procédé d'inscrire la dépense en investissement,

Le Comité syndical, réuni le 07 juin 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 04

Nombre de suffrages exprimés : 18

Votes Contre : 0

Pour :

18

Abstentions : 0

Décide :

De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT EN OUVERTURE DE CRÉDITS

COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	1541	Barrière posée	2'763,00 €
Total				2'763,00 €

COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1311	1541	Augmentation part investissement dotation Réserve	2'763,00 €
Total				2'763,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN RÉDUCTION DE CRÉDITS

COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6068		Matériaux pour barrière	- 2'763,00 €
Total				- 2'763,00 €

COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	74718		Réduction part fonctionnement dotation Réserve	- 2'763,00 €
Total				- 2'763,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

